



# FOIRE AUX QUESTIONS

---

## Annulation de commande Festival de Saintes et saison musicale

### 1. Généralités

#### **Les remboursements et les avoirs demandés auprès de l'Abbaye aux Dames, la cité musicale concernent :**

Les billets de concerts de la saison hiver-printemps 2020  
Les billets de concerts du Festival de Saintes 2020  
Les pass (mezzo & tutti)  
Les livres programmes, les frais de port et l'adhésion

#### **Jusqu'à quelle date puis-je demander mon remboursement/avoir ?**

Les demandes de remboursement ou d'avoir sont possibles jusqu'au 31/10/2020.

#### **Puis-je conserver ma commande pour l'édition 2021 du Festival de Saintes ?**

Chaque billet est émis pour un concert spécifique: les billets de l'édition 2020 ne sont donc pas échangeables et seront automatiquement annulés. Néanmoins si vous demandez un avoir, celui-ci est valable pour l'édition 2021.

### 2. Remboursement

#### **Quelles sont les modalités de remboursement ?**

1. Remplissez le bulletin d'annulation
2. Choisissez un remboursement par:
  - carte bancaire, solution la plus rapide et sécurisée, et communiquez les informations liées
  - virement et communiquez votre RIB
3. Vous recevrez un e-mail de confirmation de votre remboursement dans les plus brefs délais.

#### **J'ai acheté plusieurs billets pour des amis, comment se passe le remboursement ?**

Dans ce cas, après en avoir fait la demande, vous serez remboursé pour le montant total de vos achats, sur le moyen de paiement communiqué sur le bulletin d'annulation.

### 3. Avoir

#### Jusqu'à quand mon avoir est-il valide ?

Votre avoir sera valable jusqu'au **31/07/2021**. Au-delà de cette échéance il ne sera plus possible de demander de remboursement ni de prolongation.

#### Comment utiliser mon avoir ?

Votre avoir est utilisable :

1. En une seule fois sur la billetterie du Festival de Saintes et/ou de la saison musicale
2. Si vous n'utilisez pas l'intégralité de votre avoir, le solde peut vous être remboursé.

### 4. Don

#### Puis-je faire don de tout ou partie de mon panier d'achat ?

Oui, en renseignant le montant de votre don sur le bulletin d'annulation.

Ainsi vous soutenez les activités de l'Abbaye aux Dames, ainsi que le Festival de Saintes.

#### Mon don est-il éligible au mécénat ?

Oui, notre association, l'Abbaye aux Dames, la cité musicale, organisatrice du festival, étant reconnue d'intérêt général, votre don est éligible au mécénat. Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% du montant de votre don. En retour, l'association s'engage à éditer pour vous un reçu fiscal et vous remercie chaleureusement pour votre soutien.

### 5. Adhésion

#### Quels sont les avantages à conserver mon adhésion à l'association ?

Nous vous invitons à conserver votre adhésion à l'association, qui sera alors déduite de votre remboursement.

Ainsi vous bénéficierez sur la fin de l'année 2020 de :

- Tarifs réduits sur les concerts et manifestations
- 5 % de remise à la boutique
- Abonnement à la newsletter
- Tarifs réduits sur les spectacles du Gallia Théâtre (pour l'achat de places à l'unité)
- Droit de vote aux assemblées générales

Néanmoins à votre demande, nous pouvons vous la rembourser.

#### Je souhaite poser une autre question :

Au sujet de ma commande : [boutique@abbayeauxdames.org](mailto:boutique@abbayeauxdames.org)

Au sujet du don : [mecenat@abbayeauxdames.org](mailto:mecenat@abbayeauxdames.org)

